

n°3

Septembre  
2024

## SOMMAIRE

- Étude H.M.U.C sur le bassin du Clain
- Phase de révision du SAGE Clain
- Guide d'aide à la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme
- Suivi des inventaires des zones humides
- PAPI Vienne-Clain & stratégie érosion ruissellement
- Actualités du bassin



Guide relatif à la prise en compte du SAGE Clain dans les documents d'urbanisme

## ÉDITO



Après plusieurs années de faible recharge des nappes phréatiques, les pluies hivernales ont permis de reconstituer un stockage souterrain à un niveau satisfaisant. Ce capital hydrologique est essentiel sur notre bassin puisqu'il permet de maintenir un niveau convenable dans les rivières en période de basses eaux, appelée étiage, limitant ainsi le recours à la gestion de crise. Les fortes pluies au printemps et en début d'été ont par ailleurs généré des inondations par débordement de cours d'eau mais également par ruissellement nous rappelant ainsi que les collectivités doivent être préparées à faire face à ces situations. Cette année atypique ne doit pas occulter plusieurs années de sécheresse. Parmi les 10 années les plus chaudes en France depuis 1900, 9 sont postérieures à 2010 dont 2023, 2022, 2020, 2019 et 2018 (source Météo France). Les projections climatiques montrent une évolution de la température et une diminution des débits d'étiage de 20 à 30% à l'horizon 2050 par rapport à aujourd'hui, nécessitant une adaptation des activités et de l'aménagement de l'espace (source LIFE Eau et Climat).

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs dispositions du SAGE sont actuellement mises en œuvre. A titre d'exemple :

- L'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (H.M.U.C) est désormais achevée. Toutefois, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a choisi d'attendre les résultats de l'analyse des impacts socio-économiques, menée par le Département de la Vienne, avant de valider les résultats, au plus tard d'ici la fin du printemps 2025.
- Un plan de gestion des ruissellements est en cours d'élaboration, il doit aboutir à un programme d'actions chiffré pour réduire le risque d'inondation et limiter les pollutions diffuses grâce à l'implantation d'éléments paysagers sur le bassin versant (haies, fascines, noues, ...).

Plus globalement, afin d'accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre du SAGE, l'EPTB Vienne, en lien avec les services de l'Etat et les services urbanisme de Grand Poitiers et du SCOT Seuil du Poitou, a rédigé un guide sur la prise en compte du SAGE Clain dans les documents d'urbanisme. Ce document de référence sera utile aux services instructeurs et je tiens à remercier les personnes qui se sont investies dans l'écriture de ce guide.

Cette lettre vous donnera un aperçu des différentes actions menées en faveur d'une gestion équilibrée de la ressource en eau sur le bassin du Clain.

Je vous souhaite une bonne lecture.

François BOCK,

Président de la CLE  
du SAGE Clain



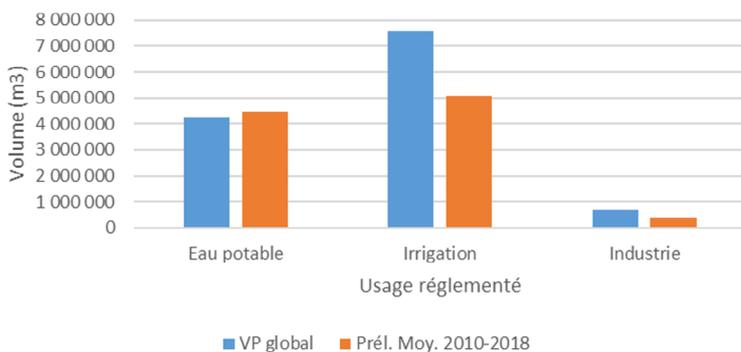
# ÉTUDE H.M.U.C SUR LE BASSIN DU CLAIN

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie le 12 septembre 2024. Lors de cette séance, dont l'ordre du jour initial portait sur la validation des résultats de l'étude H.M.U.C, la CLE a voté (38 pour, 14 contre) le report de cette décision afin d'attendre les résultats de l'analyse des impacts socio-économiques menée par le Département de la Vienne, dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Cette analyse visera à évaluer les répercussions socio-économiques du respect des volumes prélevables pour tous les usages, en tenant compte de leur réduction en période estivale et des marges de manœuvre dégagées en période hivernale. Elle s'attachera également à évaluer les conséquences d'un non-respect des volumes prélevables. Les résultats sont attendus d'ici la fin du printemps 2025.

## ETUDE HYDROLOGIE, MILIEUX, USAGES ET CLIMAT (HMUC) : PRINCIPAUX RÉSULTATS

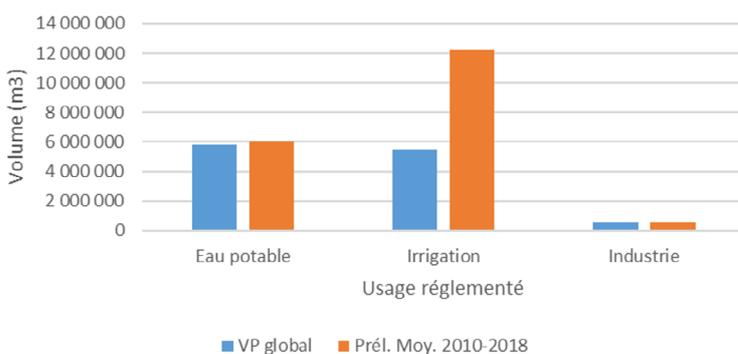
D'avril à juin, le volume total prélevable est d'environ 12,6 millions de m<sup>3</sup>, soit une augmentation de 26 % par rapport au volume moyen prélevé sur la période 2010-2018.

Répartition des volumes prélevables entre avril et juin



De juillet à octobre, le volume total prélevable s'élève à 11,8 millions de m<sup>3</sup>, représentant une diminution de 37% par rapport au volume moyen prélevé sur la période 2010-2018.

Répartition des volumes prélevables entre juillet et octobre



Hors basses eaux, de novembre à mars, un volume d'eau conséquent est disponible, en particulier dans les rivières.

Le volume prélevable, que le milieu est en capacité de fournir, est réparti entre les usages réglementés, à savoir l'alimentation en eau potable, l'irrigation et l'industrie. Ces répartitions devront être respectées à partir de 2027, conformément aux échéances de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) visant l'atteinte du bon état des eaux.

Les volumes d'eau de la nappe de l'Infratoarcien ont été traités séparément, car cette nappe, protégée par des roches imperméables, n'interagit pas avec les rivières. Sur la majorité des compartiments, le volume prélevable est équivalent au volume moyen prélevé entre 2010 et 2018.

### APPLICATION PRÉVUE POUR 2027

En cas de sécheresse exceptionnelle, des mesures de restriction seront prises par arrêté préfectoral en fonction des seuils critiques atteints. L'étude souligne que les seuils actuels ne sont pas adaptés au fonctionnement réel des cours d'eau. En conséquence, ces seuils ont été révisés sur la base des données de terrain recueillies lors de l'étude, avec une application prévue pour 2027. Cette échéance correspond à l'entrée en vigueur des volumes prélevables et à l'objectif d'atteinte du bon état des eaux.

### GESTION ESTIVALE DES NAPPES

Durant l'été, les nappes alimentent les cours d'eau. Des niveaux piézométriques ont été définis à la fin de l'hiver pour garantir un débit adéquat en fin d'étiage. L'objectif est de respecter ces seuils en moyenne 8 années sur 10. La gestion de la ressource en hiver permet d'éviter des situations de sécheresse en anticipant la période estivale et de limiter les restrictions d'usages.



# PHASE DE RÉVISION DU SAGE CLAIN

## INTÉRÊT DE LA RÉVISION

Le SAGE est mis en œuvre depuis 2021. La révision vise à intégrer les résultats de l'étude H.M.U.C en apportant, à minima, des ajustements aux dispositions de gestion quantitative.

La révision a également vocation à intégrer pleinement la thématique du changement climatique et de la résilience du territoire face aux effets induits. L'objectif est de faire de ce sujet la colonne vertébrale du SAGE.

Le SAGE sera révisé pour garantir sa cohérence avec l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027.

## ORGANISATION DE LA RÉVISION DU SAGE

En premier lieu, un bilan de la réalisation des dispositions et de la prise en compte du règlement du SAGE sera réalisé à partir des informations rassemblées dans le tableau de bord.

Chaque disposition et règle sera analysée afin de savoir celles qui ont été efficaces et mises en œuvre ou non, et afin de connaître les points à améliorer dans le SAGE révisé. Actuellement, un peu moins des deux tiers des dispositions est en cours de réalisation ou de mise en œuvre de manière continue.

Un état des lieux des plans et programmes du territoire sera également réalisé, ainsi qu'un bilan des études en cours ou passées.

Bilan du SAGE

Actualisation de l'état des lieux

Ateliers d'échanges

Dans l'attente de la validation des résultats de l'étude HMUC Clain, prévue pour la fin du printemps 2025, un travail pourra s'engager dans les prochains mois, avec l'organisation d'ateliers d'échanges axés sur la qualité de l'eau et les milieux aquatiques.



# PLAN DE GESTION DES RUISSELLEMENTS

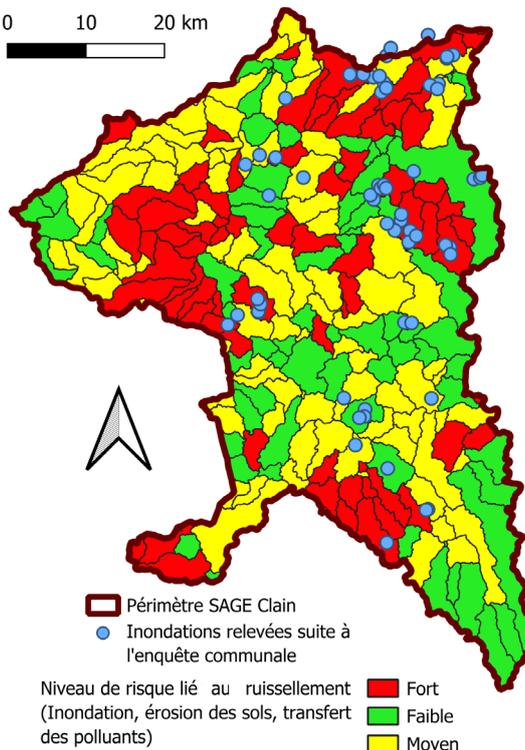
## ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION DES RUISSELLEMENTS SUR LE BASSIN DU CLAIN

Depuis 2024, un plan de gestion des ruissellements est en cours d'élaboration par l'EPTB Vienne en partenariat avec la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, le Syndicat Clain Aval et le Syndicat Mixte des vallées du Clain Sud. Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Clain et vise à répondre aux problématiques d'érosion des sols, de qualité d'eau et d'inondation. L'aménagement des bassins versants envisagé aura un impact positif sur ces enjeux ainsi que sur la biodiversité, compte tenu du caractère transversal de la thématique.

## HIÉRARCHISATION DES BASSINS VERSANTS

Une étude permettant la hiérarchisation des sous-bassins versants sur le SAGE Clain a été réalisée en 2024. Elle sert d'outil d'aide à la décision pour cibler les secteurs qui présentent de forts risques vis-à-vis des inondations par ruissellements mais aussi de l'érosion et des transferts de polluants. La hiérarchisation repose sur des données cartographiques ainsi que sur une enquête menée auprès de l'ensemble des 135 communes du bassin du Clain. 71 sous-bassins versants prioritaires ont été retenus afin d'y élaborer le plan de gestion.

0 10 20 km



## PROGRAMME D'ACTION CHIFFRÉ

Le plan de gestion comprend principalement des propositions d'aménagements d'hydraulique douce (haies, noues, fascines, etc.) et permettra une gestion à la parcelle mais également intégrée à l'échelle du bassin, en ralentissant les écoulements le plus en amont possible. Les propositions seront fondées sur les données cartographiques et des contrôles sur le terrain. Les actions auront vocation à s'intégrer dans les futurs programmes d'actions milieux aquatiques (contrat territoriaux) et inondations (PAPI).

# PUBLICATION D'UN GUIDE D'AIDE À LA PRISE EN COMPTE DU SAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Le SAGE Clain a récemment publié un guide destiné à aider les collectivités à intégrer les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité dans leurs documents d'urbanisme, notamment les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et les PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). La disposition 10B-2 du SAGE Clain, qui vise précisément cette mise en compatibilité, est au cœur de cette initiative.

Ce guide, rédigé en 2023-2024 vise à permettre aux collectivités compétentes de mieux appréhender les enjeux de l'eau sur le bassin du Clain afin de les retranscrire dans leurs plans et programmes d'aménagement. Ce guide a été relu par un groupe composé des services de l'Etat et de deux collectivités respectivement en charge d'un SCoT et d'un PLUi.

Le guide est accessible sur le site de l'EPTB Vienne :

[eptb-vienne.fr/sage-clain-2](http://eptb-vienne.fr/sage-clain-2)

  
Guide relatif à la prise en compte du SAGE Clain dans les documents d'urbanisme



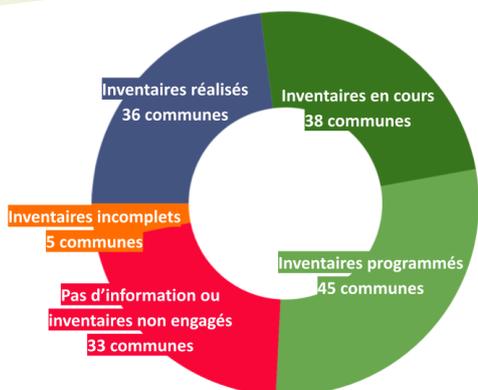
Le guide se compose de plusieurs sections clés :

- Rappel réglementaire : Cette section fournit une vue d'ensemble des obligations réglementaires relatives aux documents d'urbanisme, en mettant l'accent sur les mesures applicables pour la protection de l'eau et de la biodiversité ;

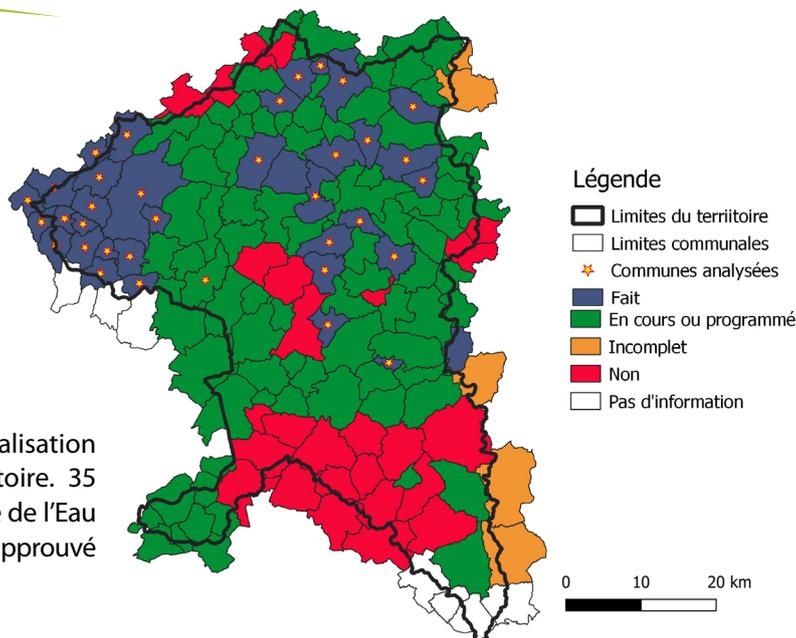
- Présentation du SAGE et des enjeux du territoire : Les collectivités trouveront ici une présentation détaillée du SAGE Clain et des principaux enjeux environnementaux et de gestion de l'eau propres à ce territoire ;

- Lien entre les dispositions du SAGE et les mesures applicables : Cette partie du guide détaille comment les dispositions spécifiques du SAGE peuvent être traduites en mesures applicables dans les documents d'urbanisme.

## SUIVI DES INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES



Le SAGE Clain continue de progresser dans la réalisation des inventaires des zones humides sur le territoire. 35 inventaires ont été validés par la Commission Locale de l'Eau (CLE), selon les critères du guide méthodologique approuvé en 2019.



## DÉTERMINATION DES ZONES HUMIDES STRATÉGIQUES

Depuis le début de l'année 2024, une méthode est en cours d'élaboration pour identifier les zones humides stratégiques du territoire, conformément à la disposition 8A-2 du SAGE. Cette méthode de hiérarchisation sert d'outil d'aide à la décision pour :

- La programmation des actions opérationnelles de préservation et de restauration des zones humides ;
- L'instruction des dossiers réglementaires ;
- L'élaboration et la modification des documents de planification dans l'aménagement du territoire.

Un groupe de travail a été constitué pour échanger sur cette méthode avec les services de l'État, les opérateurs de terrain, et les collectivités locales. L'objectif est de garantir une approche concertée et efficace dans la protection et la gestion des zones humides. La méthode sera présentée aux instances du SAGE.



# PAPI VIENNE CLAIN ET STRATÉGIE ÉROSION RUISSELLEMENT DU BASSIN DU CLAIN

## SIGNATURE ET PORTÉE DU PAPI VIENNE-CLAIN

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne-Clain a été signé le 23 novembre 2023. Ce programme couvre un vaste territoire englobant 246 communes sur 5 400 km<sup>2</sup>, délimité par les limites hydrographiques du bassin versant dont la limite amont correspond à la confluence entre la Vienne et l'Issoire (16) et la confluence Vienne-Creuse (37) en y intégrant le bassin du Clain.

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)  
Vienne/Clain



## ACTIONS ET FINANCEMENT DU PAPI

Ce PAPI bénéficie d'un financement significatif de 6,4 millions d'euros, apportés par l'État, l'Union européenne via le Plan Loire, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les porteurs de projets publics, ainsi que les propriétaires privés. Ce financement soutient 37 actions ciblées sur la culture du risque, la sensibilisation aux inondations, la prévision des crues, et la réduction de la vulnérabilité des zones inondables. Ces initiatives incluent des mesures pour le ralentissement des écoulements, essentiels pour la gestion de l'eau potable, la préservation de la qualité des masses d'eau et la prévention des risques d'inondation.

## COORDINATION SUR L'ÉROSION ET LE RUISSELLEMENT SUR LE BASSIN DU CLAIN

La coordination des efforts sur les thématiques de l'érosion et du ruissellement est mise en avant, avec une collaboration renforcée entre les différents partenaires du bassin du Clain. L'objectif est de structurer les actions, éviter la dispersion des efforts et mutualiser les plans de financement. Des journées techniques sont organisées pour les exploitants agricoles et des inventaires et implantations d'infrastructures agro-écologiques

sont prévus. De plus, la mise en place d'un observatoire et de diverses actions de communication contribuent à une approche intégrée et efficace.

## VERS UNE GESTION DURABLE ET CONTINUE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

L'engagement dans la mise en œuvre de ces actions est conçu pour se poursuivre à long terme. En coordonnant les initiatives sur l'ensemble du bassin, l'objectif est de créer un impact durable, indispensable à la gestion des risques d'inondation et à la préservation des ressources naturelles. La stratégie adoptée par le PAPI Vienne-Clain sert de modèle pour une gestion proactive et collaborative des risques environnementaux.

### LES PORTEURS DE PROJET :



### LES FINANCEURS :



# Les actualités du bassin

## SENSIBILISATION À LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Dans le cadre de son engagement pour la gestion responsable des sols, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Seuil du Poitou a conçu une série de trois vidéos thématiques, visant à sensibiliser sur l'importance de la sobriété foncière et son impact sur notre environnement et notre société.

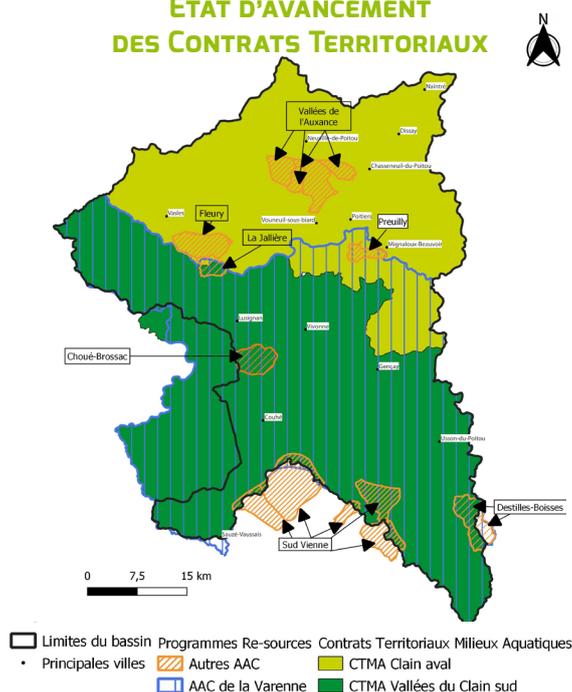
L'Objectif 3.2 du SCoT Seuil du Poitou vise à limiter la consommation foncière. Il s'articule autour de deux axes : prioriser le renouvellement urbain en développant les terrains déjà urbanisés pour protéger les espaces naturels et agricoles ; et faire évoluer les formes urbaines pour répondre aux défis du 21e siècle, en favorisant la densification et des projets d'habitation économes en énergie ou autonomes énergétiquement.

La première vidéo, publiée en mars 2024, établit un état des lieux approfondi du territoire. Elle présente les liens entre l'utilisation du foncier et les enjeux majeurs tels que la biodiversité, la résilience face aux risques naturels, et l'adaptation au changement climatique. Cette vidéo explore les aspects suivants :

- Les impacts du changement d'utilisation des sols
- L'évolution de la consommation foncière sur le territoire
- L'état des ressources naturelles et de la biodiversité
- Le bilan carbone du territoire
- La diversité des impacts environnementaux liés à la consommation d'espace

La vidéo est disponible sur le site [scot-seuil-du-poitou.fr](http://scot-seuil-du-poitou.fr)

## ÉTAT D'AVANCEMENT DES CONTRATS TERRITORIAUX



### Signature des CTMA (contrat territoriaux milieux aquatiques) 2023-2025 :

- Vallées du Clain sud : Signature du programme d'action pour 2023-2025 le 22 juin 2023, avec un budget prévisionnel de 6,66 M€ ;
- Clain Aval : Programme d'action pour 2023-2025 signé le 18 septembre 2023 avec un budget prévisionnel de 6,96 M€.

Financeurs : Agence de l'eau Loire-Bretagne, la région Nouvelle-Aquitaine, et le département de la Vienne.

### Renouvellement de contrats Re-sources

Renouvellement de trois contrats sur le territoire, couvrant six captages prioritaires : La Jallière, Choué et Brossac ; Destilles et Boisses ; Fleury.

### Actions sur les zones de protection

- AAC Fleury : la zone de protection de l'aire de l'alimentation de captage (ZPAAC) dispose d'un programme d'action fixé par l'arrêté préfectoral du 03 mai 2024. Il avait reçu un avis favorable par la CLE du SAGE Clain
- Sud-Vienne : les zones de protection des aires d'alimentation des captages de Bellevue, Bouquet-Champs et Cantes Renardières ont été délimitées en 2023 par arrêté. Le programme d'action ZSCE est en cours d'élaboration.

## GUIDE ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Destiné aux communes et intercommunalités du bassin de la Vienne, le guide d'adaptation au changement climatique a été conçu par l'EPTB Vienne avec le concours de la communauté de communes Charente Limousine pour présenter les principaux leviers d'action pour adapter et préparer les territoires à gérer les crises climatiques qui se profilent.



La première partie du guide est consacrée à une synthèse des résultats de l'étude prospective sur le changement climatique et les effets sur la ressource en eau du bassin de la Vienne, réalisée dans le cadre du projet LIFE Eau & Climat.

La seconde partie est plus spécifiquement consacrée aux fiches actions. Ces 11 fiches thématiques se présentent sur un même format décrivant l'action, les conditions de mise en œuvre et mettant en exergue des exemples de réalisation.

Par ailleurs, le guide a été présenté lors du séminaire n°3 sur le changement climatique organisé le 27 mai 2024 et a été diffusé à toutes les communes (826) et intercommunalités (52) du bassin de la Vienne ainsi qu'à d'autres strates de collectivités, aux services de l'État et aux associations.

### La lettre du SAGE Clain



20, rue Atlantis  
Parc ESTER Technopole  
87068 Limoges Cedex  
Tel : 05 55 06 39 42

[www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr)

Directeur de la publication : François BOCK,  
Président de la CLE du SAGE Clain

Rédaction : EPTB Vienne

Illustrations : EPTB Vienne, sauf mention particulière

Impression : Graphicolor, sur papier recyclé

700 exemplaires

Avec la participation financière de :

